

Loi sur la maltraitance animale : l'éléphant a accouché d'une souris

mercredi 10 février 2021, par [NPA \(commission écologie\)](#) (Date de rédaction antérieure : 10 février 2021).

Le 29 janvier, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi « visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale ». Une loi « service minimum ».

Sommaire

- [Service minimum](#)
- [Quelle est donc la taille \(...\)](#)
- [La procédure de référendum \(...\)](#)

Difficile d'être contre cette loi qui évite tous les sujets « qui fâchent ». La lutte contre les abandons d'animaux domestiques et les sanctions en cas de mauvais traitements seront renforcées, la vente en ligne restreinte, un certificat « d'engagement et de connaissance » lors de l'achat d'un animal domestique sera mis en place, les animaux sauvages dans les cirques, les « delphinariums » et les élevages de visons seront interdits en France... dans cinq ans.



Crédit Photo L214

Service minimum

Pourquoi passer en urgence une loi si peu ambitieuse ? D'abord, de plus en plus de citoyenEs dans le monde ont pris conscience de l'exploitation effrénée et néfaste de la nature. La montée en puissance des mouvements « animalistes », y compris lors d'élections, et l'audience des vidéos sur les abattoirs poussent le gouvernement à ne pas prendre de risques sur une question sensible pour son électorat.

Ensuite, près d'un million de personnes, personnalités et associations ont soutenu la procédure de « référendum d'initiative partagée » sur la cause animale, lancée en juillet 2020. Le projet ne verra pas le jour : il manque 39 députés sur les 185 nécessaires.

Quelle est donc la taille de la souris ?

Minuscule ! Sont absents de la loi : la corrida, la chasse, l'élevage intensif, les zoos. Au journal le Monde qui titrait sur ces « absences » le gouvernement répond « Nous avons voulu faire une loi consensuelle. » La recherche du consensus va-t-elle le pousser à abandonner la loi sur les retraites et sur la sécurité, sujets pour le moins controversés ? Pirouette habituelle pour éviter de s'en prendre à des lobbies financiers et pourvoyeurs de votes !

Jean-Luc Mélenchon critique justement « l'oubli » de la question de l'industrie de la viande (élevage intensif), surtout dans le contexte de la pandémie de Covid-19, cette industrie favorisant les pandémies. Mais il oublie chasse et corrida, sujets qui divisent son mouvement.

La procédure de référendum « pour les animaux »

Parmi les initiateurs de la procédure de référendum, avec Hugo Clément, journaliste et militant animaliste, on trouve :

- Xavier Niel, patron de Free, milliardaire qui a fait fortune dans le Minitel rose, les sex-shops, les courses de chevaux, le poker en ligne, l'activité minière. Activités qui n'exploitent ni les animaux ni les humains, c'est bien connu !

- Louis Schweitzer, 12 millions de revenus annuels, président de la fondation « Droit animal », ex-président de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et l'égalité), ancien PDG de Renault, qui a fait chuter les effectifs de 86 000 à 43 000 salariéEs, condamné par la justice belge lors de la fermeture de l'usine de Vilvorde en 1997. Il semble plus sensible à la maltraitance animale qu'à celle exercée sur ses salariéEs...

- Nicolas Hulot qui oublie qu'il a été ministre et n'a rien fait sur le sujet.

De quoi être méfiant. En effet, la radicalité affichée cache des zones de flou.

- L'interdiction des élevages en cage et ceux pour la fourrure ? Très bien. Mais l'omission des importations édulcore sérieusement la mesure.

- Le slogan « En finir avec l'élevage intensif » est devenu « Tout nouveau projet d'exploitation devra impérativement garantir aux animaux la possibilité d'un accès quotidien au plein air ». Démagogie quand tu nous tiens !

- Interdiction des spectacles avec des animaux sauvages, de la chasse à courre, du déterrage des renards et blaireaux, de la chasse à la glu, pratiques violentes et cruelles et qui, pour la chasse à la glu, non sélectives, conduisent à la mort par agonie de milliers d'oiseaux pourtant protégés par la loi, mesures qui risquaient d'être majoritaires en cas de référendum, d'où la manœuvre gouvernementale de la loi !

- La loi adoptée interdit l'expérimentation animale « si des alternatives existent ». Comme elles n'existent pas pour l'instant, cette disposition sera à peu près inutile. On garde le slogan, bon pour les signatures, mais on le vide de sens. Il faut mener des recherches sur des alternatives à l'expérimentation animale avec la ferme volonté d'aboutir.

- Rien sur une loi qui interdise l'élevage intensif, qui prenne en compte la chasse et la corrida, qui s'en prenne vraiment aux intérêts financiers d'une minorité. Mais sommes-nous surpris que ce

gouvernement et que les initiateurs du référendum pour les animaux n'aient pas été capables de telles propositions ?

Commission nationale écologie du NPA

P.-S.

- Hebdo L'Anticapitaliste - 555 (11/02/2021). Publié le Mercredi 10 février 2021 à 10h06 : <https://lanticapitaliste.org/actualite/ecologie/loi-sur-la-maltraitance-animale-lelephant-accouche-dune-souris>